

COORDINATION ÉDUCATION NATIONALE :

Béatrice Audino, Conseillère Pédagogique
Départementale en Arts Visuels sous la responsabilité de
Mme Gorgone, ADASEN.
Courriel : CPDAP1.ia06@ac-nice.fr
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
*À contacter au sujet des modalités d'inscription, des
animations pédagogiques, des projets.*

COORDINATION CINEMA :

HELIOTROPE, Promotion et Diffusion du Court Métrage
Contact : Julien BONAVITA
Courriel : julien@nicefilmfestival.com
Le 109, Villa Sud- 89 route de Turin, 06300 Nice
*À contacter au sujet des séances de cinéma avec les
élèves, pour les relations avec les exploitants de cinéma,
et en cas de besoin de ressources supplémentaires
(intervenant, atelier).*

Nice, le 11 mai 2026,

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale des Alpes-Maritimes

À
Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs
Écoles Élémentaires Publiques et Privées (sous
contrat)
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices et
Inspecteurs de circonscription

*Copie à Mesdames et Messieurs les membres du
comité de pilotage École et Cinéma*

**Objet : Mise en œuvre du dispositif ÉCOLE ET CINÉMA 2026-2027 dans le cadre du parcours d'Éducation
Artistique et Culturelle.**

NOR : MENE1514630A

Arrêté du 1-7-2015 – J.O. du 7-7-2015 / MENESR-DGESCO B3-4

Dispositif

École et Cinéma est un dispositif national initié par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée, sous l'égide du ministère de la Culture et de la communication) et la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire). Il est mis en œuvre au niveau national par l'association l'Archipel des Lucioles avec le soutien, en région, des DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles), des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et des collectivités territoriales. Ce dispositif contribue au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève en créant des rencontres avec des films de qualité dans un lieu culturel et permet de donner à chaque élève les clés nécessaires à la compréhension des œuvres. Il participe à la formation du jugement esthétique et de l'esprit critique ainsi qu'à la formation de la personne et du citoyen.

Public ciblé

Ce dispositif s'adresse aux élèves du CP au CM2. Il est décliné selon deux programmes. Le programme A est conçu pour les classes de cycle 2. Le programme B est conçu pour les classes de cycle 3. Les classes de CE2 ont la possibilité de s'inscrire au programme B selon leur projet de classe. Le dispositif est également ouvert aux établissements spécialisés.

Les films

Les films projetés aux élèves sont issus du catalogue de « L'Archipel des Lucioles », l'association nationale qui pilote le dispositif. Ils sont adaptés à l'âge des enfants. Le catalogue est réfléchi et décidé par une instance nationale composée de 15 membres élus pour trois ans et issus à parité de la Culture et de l'Éducation Nationale. Cette commission visionne et discute chaque œuvre proposée et valide ses choix par un vote. Les films du dispositif sont retenus pour les émotions suscitées, leurs grandes qualités esthétiques, narratives mais aussi pour leurs « résistances », au même titre que les œuvres littéraires travaillées en classe. Au niveau départemental, un comité de pilotage constitué des référents des coordinations nationales et départementales, de représentants des enseignants

et des salles partenaires établissent la programmation annuelle

Objectifs

Construire une éducation au cinéma grâce à la découverte d'œuvres contemporaines ou du patrimoine visionnées en salle lors de projections spécialement organisées à l'intention des élèves.

- Construire une culture cinématographique partagée et développer un comportement de spectateur éclairé.
- Contribuer à la construction du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.
- Profiter de la rencontre sensible avec des œuvres cinématographiques pour développer les langages et travailler l'éducation à l'image.

Programmation 2025-2026

Les films retenus par le comité de pilotage entrent dans la thématique « **D'un monde à l'autre** » et sont classés selon deux programmes :

Programme A pour le cycle 2 : CP, CE1 et CE2

Programme B pour le cycle 3 : CM1 et CM2, comprenant au moins un film en version originale. (*Le programme B est accessible au CE2*).

Les enseignants choisissent le programme qui convient à leur classe lors de leur inscription. (Descriptif des films sur [le site de la Mission EAC 1er degré.](#))

Le financement du projet

Le prix d'entrée par film est de 2,50 € par élève. L'achat des billets et le transport des élèves doivent être financés de sorte que la gratuité de l'école reste le principe. En ce sens, les participations des collectivités territoriales et/ou de partenaires culturels ne sont pas à exclure.

Les projections pour les classes

Les classes pourront assister à des projections organisées spécialement à leur intention par les salles de cinéma partenaires engagées dans l'opération. La liste des salles partenaires est consultable sur [le site de la Mission EAC 1er degré](#). Ces dernières assurent des conditions d'accueil et de projection optimum pour une séance de qualité. Les séances sont programmées en fonction de la mise à disposition des films par le CNC. Les enseignants devront contacter l'exploitant partenaire pour organiser une séance en respectant les périodes de projection établies à la rentrée.

La formation des enseignants et l'accompagnement du dispositif

La formation des enseignants constitue un élément essentiel du bon fonctionnement du dispositif et de son impact sur la réussite des élèves. Elle est intégrée au temps institutionnel dans le parcours de formation construit par l'enseignant. **L'inscription aux temps de formation est individuelle et ne se fait pas automatiquement lors de l'inscription de la classe au dispositif.**

3 modules de formation indépendants les uns des autres de 3 heures chacun (soit un module par film) seront proposés aux enseignants sur la plateforme de l'E AFC. Chaque module contient le pré-visionnement du film concerné suivi d'un accompagnement pédagogique et culturel. Les lieux et le calendrier retenus pour les formations seront précisés ultérieurement.

Les enseignants peuvent par ailleurs bénéficier de diverses ressources pour les aider dans la mise en œuvre de leur projet, grâce à la plateforme [Nanouk](#), gérée par L'Archipel des Lucioles, et aux documents pédagogiques et ressources proposés par la mission EAC Arts Visuels premier degré sur le [le site](#) .

Cahier des charges des enseignants engagés dans le dispositif

Tout enseignant qui inscrit sa classe dans le dispositif s'engage à :

- **Intégrer l'éducation au cinéma dans son projet de classe** : préparer ses élèves avant d'aller voir les films et prolonger l'expérience des projections dans sa classe par une exploitation réfléchie en aval. Pour étayer leur préparation, les enseignants peuvent s'ils le souhaitent, participer à plusieurs ou à tous les modules de

formation « École et Cinéma ». *S'ils sont déjà engagés sur 18 heures de formation, ils peuvent s'inscrire à ces modules au-delà de leurs 18 heures, sur du temps de préparation de classe.*

- **Avoir vu les films avant la projection avec ses élèves.** S'ils souhaitent voir les films dans les conditions de projection du dispositif, ces derniers seront projetés en salle lors des temps de formation. En dehors des temps de formation, les enseignants doivent voir les films par leurs propres moyens.
- **Faire participer sa classe aux trois séances de son cycle** dans les conditions de diffusion prévues par le comité de pilotage, en V.F. ou en V.O. La programmation est réfléchie dans un souci de cohérence annuelle. Les enseignants s'engagent sur l'ensemble du projet et ne peuvent pas décider de se retirer partiellement du programme.

Propositions facultatives adossées au dispositif pour s'engager dans l'axe de la pratique :

L'inscription de la classe au dispositif « École et Cinéma » ouvre l'accès aux enseignants à deux propositions départementales leur permettant de s'engager dans l'axe de la pratique audiovisuelle :

- Ils pourront s'inscrire à un concours départemental de suédage pour réaliser une scène d'un des films au programme. L'inscription à ce concours est accompagnée d'un temps de formation de 3h pour les enseignants qui le souhaitent.
- Ils pourront faire acte de candidature pour emprunter une table Mash-Up dans leur école pendant une période de classe pour travailler l'écriture cinématographique du montage. Le prêt de la table Table Mash-Up est accompagné d'un temps de formation obligatoire de 6h pour les enseignants.

Des informations détaillées sur ces deux propositions seront publiées sur la lettre hebdomadaire.

Modalités d'inscription au dispositif :

1. Inscription des classes participantes par l'école en répondant à **l'appel à projet sur ADAGE du 3 juin 2026 au 15 septembre 2026.**
2. Les écoles inscrites sur ADAGE recevront ensuite un formulaire à transmettre aux enseignants concernés pour un recueil de données pratiques.
3. Les écoles reçoivent confirmation début octobre des classes inscrites via leur circonscription.

signé

Laurent Le Mercier